

# *Cilss*

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS  
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE  
DANS LE SAHEL  
B.P. 7049 OUAGADOUGOU  
TEL. 30.67.58 / 59**



**PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE  
FOR DROUGHT CONTROL  
IN THE SAHEL  
FAX : 30.72.47  
TELEX : 5263 COMITER**

**SECRETARIAT EXECUTIF**



Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire



**PRORES**

Projet Régional de Réflexion Stratégique sur la  
Sécurité Alimentaire durable au Sahel

**PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DE  
LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE  
INTEGREE AU SAHEL**

***COMPOSANTE REGIONALE -  
VOLET DESTRUCTION DES STOCKS DE  
PESTICIDES OBSOLETES***

**Demande de financement présentée à la  
Direction Générale VIII  
par le CILSS**

Juin 1997

## 1. RÉSUMÉ

Il demeure près 1000 tonnes de pesticides obsolètes dans les pays du Sahel qui sont dans une très mauvaise condition et causent immanquablement un danger important pour la santé humaine et l'environnement. Ce sont des pesticides dont l'utilisation a été arrêtée pour des raisons environnementale ou de santé, ou qui ne peuvent plus utilisés parce qu'ils sont détériorés suite à un stockage prolongé. Plus de la moitié de ces pesticides sont des organochlorés persistants (dieldrine, HCH, lindane) dont l'utilisation a été interdite. Plusieurs de ces produits ont été classés dangereux par l'OMS. Ces produits sont souvent conservés dans des magasins non appropriés, ou en plein air. Un grand nombre de containers coulent et plusieurs magasins sont sévèrement contaminés. Plusieurs magasins n'ont pas de sol cimenté. La majorité des aires de stockage se situe en zones urbaines, certaines près de rivières ou systèmes d'irrigation.

Le Projet comporte des opérations de nettoyage pour le Cap Vert, la Gambie, la Mauritanie et le Sénégal. Les pesticides obsolètes, les récipients vides et le sol pollué par les pesticides seront emballés sous la supervision d'un expert et envoyés à une usine destinée à l'incinération de déchets dangereux en Europe, pour une destruction sûre et judicieuse. Des mesures seront prises pour éviter de nouvelles accumulations de pesticides obsolètes. Des programmes de destruction seront aussi élaborés pour les autres pays du Sahel.

## 2. CONTEXTE

### 2.1. POLITIQUE DU CILSS

Les pesticides obsolètes constituent un grand fardeau pour les Gouvernements parce qu'ils n'ont pas de moyens sûrs et efficaces sur le plan de l'environnement. Ils sont bien conscients du problème et ont sans cesse demandé de l'assistance. Les pesticides obsolètes des pays en développement sont de plus en plus considérés comme un problème environnemental international. Plusieurs Fora et organisations internationaux (exemple : FAO, le Forum International sur la Sécurité Chimique, l'OECD, le Secrétariat de l'UNEP pour la Convention de Bâle) ont appelé à un effort concerté de la communauté internationale de donateurs pour qu'elle aide à résoudre ce problème urgent.

La politique du CILSS dans ce domaine vise à détruire hors du Sahel les stocks de pesticides obsolètes. Plusieurs opérations d'évacuation ont déjà été conduite avec succès. Plusieurs agences d'aide ont déjà fait des contributions à de telles opérations. La FAO qui coordonne les activités dans ce domaine, pour des raisons pratiques, préconise que les Agences sollicitées prennent en charge tout le stock des pays sélectionnés, sans tenir compte de l'origine des pesticides au lieu de répartir les opérations d'un pays entre différentes agences d'aides.

Afin de détruire les pesticides périmés stockés dans le pays du Sahel sans polluer l'environnement sahélien mais aussi de parer à une mauvaise utilisation des pesticides et au stockage continu de pesticides périmés l'approche du CILSS en matière de protection des végétaux comprend 4 volets:

- Changement de politique phytosanitaire
- Contrôle de l'utilisation des pesticides
- Réduction de la dépendance vis-à-vis des pesticides
- Développement et application de la lutte intégrée.

### 2.1.1. CHANGEMENT DE POLITIQUE PHYTOSANITAIRE

#### *Pour chaque Pays Sahéliens :*

- Adopter une politique phytosanitaire basée sur la lutte intégrée;
- Inclure cette politique phytosanitaire dans la politique agricole nationale ;
- Restructurer les services de protection des végétaux afin qu'ils assurent l'application de cette politique phytosanitaire ;
- Créer au sein de chaque projet de développement, une unité ou cellule intégrée.

### 2.1.2. CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES PESTICIDES

#### *Au niveau régional :*

- Détruire hors du Sahel, l'ensemble des vieux stocks de pesticides dont la grande majorité est constituée de pesticides interdits (des organo-chlorés comme la diéldure, le HCH, etc.) ;
- Poursuivre l'homologation commune des pesticides avec attribution, d'un numéro SAHEL à tous les pesticides homologués ou ayant été autorisés à être vendus provisoirement (APV);
- Renforcer les laboratoires de Dakar (LOCUSTOX) et de Niamey (LANSPEX), afin qu'ils effectuent des analyses de résidus de pesticides pour la sous-région;
- Apporter un appui aux États pour l'application du Code International de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides.

#### *Au niveau national :*

- adopter une loi sur les pesticides;
- Appliquer le Code International de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides y compris le PIC (Information pour le consentement préalable avant toute introduction de pesticides dangereux) ;
- Nommer les Autorités Nationales Désignées (AND) pour les produits chimiques toxiques;
- Appliquer les directives de la FAO sur les appels d'offres;
- Renforcer un laboratoire national pour le contrôle de qualité des formulations.

### 2.1.3. RÉDUCTION DE LA DEPENDANCE VIS-À-VIS DES PESTICIDES

#### *Au niveau régional :*

- L'homologation commune des pesticides permettra de :
  - \* d'interdire les pesticides dangereux,
  - \* de délivrer des APV ou des homologations pour les pesticides moins toxiques, plus sélectifs et dont les formulations présentent de danger pour les applicateurs et l'environnement.
- Accélérer la mise au point d'outils de dépistage et de prévisions des pullulations populations de ravageurs et des épidémies ;
- Collecte de données biophysiques et satellitaires, les analyser en vue de dégager des prévisions à adresser rapidement aux États ;
- Formation des techniciens sur les matériels d'application et les formulations les plus adaptées. Ces techniciens formeront ensuite, au niveau national, des agriculteurs qui à leur tour pourront former d'autres agriculteurs ;
- Encourager la mise au point de lutte non chimique, recenser régulièrement les résultats des recherches sur ce volet pour les valoriser et rechercher les voies et moyens pour une promotion commerciale de certaines de ces méthodes ;
- Encourager la création d'une Union Sahélienne des Distributeurs et Vendeurs de pesticides chargée de veiller à l'application des différents codes et des décisions de l'homologation commune par les vendeurs nationaux.

#### *Au niveau national*

- Supprimer les subventions de l'État pour l'achat des pesticides, sauf en cas de fléaux ;
- Créer ou renforcer les centres antiacridiens dans les quatre pays de la ligne de front acridien (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) pour assurer la surveillance, les prospections et la lutte préventive, afin d'éviter des luttes curatives qui utiliseraient plus de pesticides;
- Pratiquer des traitements en barrières pour les locustes lorsque des pesticides adaptés à ces traitements seront homologués ou auront obtenus une APV délivrée par le Comité Sahélien des Pesticides;

- Renforcer les bases phytosanitaires aux postes d'observation et former les groupements villageois dans les aires de nidification des oiseaux granivores et de pullulations potentielles des rongeurs afin d'assurer une surveillance et une lutte préventive contre ces ravageurs (actions conjointes structures décentralisées de la P.V. et groupements villageois) ;
- Abandon en zone cotonnière des traitements calendaires au profit des traitements sur seuil;
- Formation des distributeurs et vendeurs de pesticides ;
- Interdire la publicité sur les pesticides ;

#### **2.1.4. DÉVELOPPEMENT ET APPLICATION DE LA LUTTE INTÉGRÉE**

##### ***Au niveau régional***

- Former des cadres supérieurs et moyens en lutte intégrée ;
- Poursuivre les réunions des groupes de travail sur la lutte intégrée (chercheurs et chefs des services P.V.) ;
- Poursuivre la tenue des séminaires et colloques sur la lutte intégrée contre les nuisibles des principales cultures vivrières et essences forestières ;
- Valoriser les résultats des recherches en lutte intégrée afin qu'ils soient diffusés auprès des agents de développement (bulletins, brochures, etc.), agriculteurs (manuels, etc.), des chercheurs (revue scientifique).

##### ***Au niveau national :***

- Former les agents des projets de développement rural, des ONG en lutte intégrée ;
- Former les agriculteurs y compris les femmes agriculteurs au niveau des écoles, au champ ou de toutes autres structures de terrain (conjointement par la P.V., la recherche et la vulgarisation) ;
- Accélérer la mise au point de méthodes de lutte intégrée et leur applicabilité à travers des recherches participatives et ateliers nationaux/locaux sur les résultats des recherches ;
- Former les agents des services économiques impliqués dans la délivrance de documents pour l'importation des pesticides ;
- Impliquer les distributeurs de pesticides en les faisant participer aux ateliers nationaux et locaux sur la lutte intégrée et par des visites dans les écoles, dans les champs ou parcelles d'expérimentation des paysans ;

- Impliquer les Associations de consommateurs en les faisant participer aux ateliers nationaux et locaux sur la lutte intégrée ;
- Sensibiliser le grand public sur la lutte intégrée comme pratique respectueuse de l'environnement et sur les résultats positifs obtenus (presse écrite, radio, télé, etc.) ;
- Vulgariser par le biais des notables, personnalités locales et à travers les réunions de village, les résultats de la recherche participative en lutte intégrée.

## 2.2 CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

La majorité des pesticides obsolètes de la Région Sahel sont des reliquats de dons. Une grande quantité date de 20 à 40 ans et était autrefois propriété d'organisations régionales de lutte contre le criquet migrateur comme l'OCLALAV (Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire) et l'OICMA (Organisation Interétats de Lutte contre le Criquet Migrateur Africain).

Après la suppression de l'OICMA et le changement de mandat de l'OCLALAV, les Gouvernements nationaux ont hérité de ces stocks. Il faut y ajouter aussi un important reliquat de dons de pesticides reçus durant les invasions acridiennes de 1986-1989

Les pesticides se détériorent pour plusieurs raisons parmi lesquelles : l'interdiction de l'utilisation de vieux produits organochlorés encore emmagasinés ; les magasins en dessous des normes et un mauvais entretien des magasins ; le stockage prolongé ; approvisionnement en produits inappropriés. Les Stocks proviennent le plus souvent d'une mauvaise évaluation des besoins en pesticides et des dons excessifs.

Il y a un intérêt croissant sur le plan international concernant les polluants organiques persistants (POPs) qui sont largement connus pour causer des effets immunitaires et métaboliques graves, des déficiences neurologiques, comme des substances prioritaires qui ne doivent pas entrer dans l'environnement, sur une liste initiale établie au cours d'une conférence internationale sur le sujet tenue à Washington en 1995. Plus de 50% du volume de pesticides au Sahel concerne ce genre de produits.

## 2.3 BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires sont les structures nationales (services protections des végétaux, services de développement rural) où sont actuellement stockés des pesticides obsolètes.

## 2.4 PROBLEME A RESOUDRE

- Comment ne plus avoir de pesticides obsolètes au Sahel
- Comment éviter que le stockage de pesticides non obsolètes ne pollue l'environnement.

## **2.5 AUTRES INTERVENANTS**

### **- FAO**

Elle sera chargée de :

- fournir l'assistance pour la gestion de l'exécution du projet
- participer aux missions préparatoires ;
- en collaboration avec le CILSS, surveiller les opérations sur le terrain de la firme concernée pour assurer la conformité avec les normes de sécurité et les règlements internationaux sur le transport de produits dangereux ;
  
- tenir des ateliers nationaux de formation en collaboration avec le CILSS et les services de protection des végétaux concernés et fournir les personnes ressources pour un atelier régional
  
- Une Firme Européenne spécialisée dans l'incinération de déchets dangereux

Elle sera chargée de re-emballer, collecter, acheminer et incinérer les pesticides obsolètes et les matériels contaminés, en toute conformité avec les règlements internationaux sur le transport de produits dangereux, les standards de sécurité internationaux et les standards européens d'émission. Elle fournira tout le matériel et l'équipement nécessaires et couvrira les dépenses locales (contrat entre la Commission et une Firme).

### **La GTZ**

Elle sera chargée de collecter les échantillons où besoin sera. Les dépenses comprendront seulement les frais de voyage parce que la GTZ offre les services analytiques et du personnel gratuitement au projet.

## **DES FIRMES NATIONALES DE CONSTRUCTION**

Elles seront prises sous contrat pour recimenter les sols des magasins de pesticides et/ou pour améliorer des magasins choisis.

## **2.6 DOCUMENTATION DISPONIBLE**

- Rapports sur l'évaluation des pesticides périmés dans les pays concernés par la phase 1 du projet (Cap-Vert, Gambie, Mauritanie, Sénégal).

## **3 OBJECTIFS**

### **3.1 OBJECTIF GLOBAL**

Prévention de graves pollutions environnementale et de problèmes de santé causés par les stocks détériorés de pesticides obsolètes.

### **3.2 OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques sont :

- Elimination sûre de pesticides obsolètes de pesticides actuellement stockés dans le Sahel
- Empêcher de nouvelles accumulation de pesticides obsolètes.

### **3.3 RESULTATS - ACTIVITE**

**Elimination sûre des pesticides obsolètes actuellement stockés dans le Sahel**

#### **RÉSULTATS**

- Les pesticides obsolètes stockés au Sénégal, en Gambie, en Mauritanie et au Sénégal sont récupérés et éliminés de manière sûre pour l'environnement.
- les sols des magasins contaminés sont recimentés après décontamination et les magasins centraux sont améliorés et adaptés au stockage des pesticides

#### **ACTIVITES**

- Visites préparatoires pour convenir du travail à faire et faire des échantillonnage de produits ou besoin en est en vue d'une analyse
- Opérations d'évacuation des pesticides obsolètes
- Amélioration de magasins centraux de pesticides et réfection des sols d'autres magasins où le besoin se fait ressentir le plus.

**Empêche de nouvelles accumulations de pesticides obsolètes**

#### **RESULTAT**

Le personnel national est formé pour mieux gérer les pesticides afin d'éviter qu'il soient obsolètes, il reste entendu que la lutte intégrée est privilégiée pour protéger les végétaux

#### **ACTIVITES**

Ateliers nationaux sur la planification des stocks de pesticides et la gestion des magasins

Atelier régional pour explorer les nouvelles voies en vue de mieux organiser la distribution et le stockage des pesticides dans les situations d'urgence.

## **4 HYPOTHESES**

### **4.1 Hypothèses aux différents niveaux**

- Au niveau des décideurs politiques la composante régionale - volet destruction des pesticides obsolètes fait l'hypothèse que les différentes politiques en faveur de la protection de l'environnement incluront la lutte intégrée et la proclameront comme politique nationale en protection des végétaux.
- Au niveau des agences d'aide la composante régionale-volet destruction des pesticides, fait l'hypothèse qu'elles ne déverseront plus de grandes quantités de pesticides sous forme d'aide.

### **4.2 RISQUES ET FLEXIBILITÉ**

- Le Sahel étant une zone à fléaux acridien et aviaire est habitué pour juguler ces fléaux à pratiquer une lutte chimique qui réduit de façon spectaculaire les populations de nuisibles. Est-ce qu'en cas de fléaux, les décideurs pris de panique ne demanderont pas des quantités importants de pesticides au lieu de se contenter de quantité de pesticides qui réduiront les populations de ravageurs à un seuil de nuisibilité acceptable?
- Au cas où un fléau s'aggrave est-ce que l'acheminement des pesticides des pays du Nord vers les zones sinistrées sera rapide ?

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Moyens physiques**

Pour la mise en œuvre le personnel suivant est requis

- 1 consultant sahélien (6 mois)
- 1 consultant FAO (6 mois)
- 1 Spécialiste pour la collecte des échantillons (6 mois)

### **5.2 ORGANISATION - PROCEDURE ET MODALITÉ D'EXECUTION**

#### **ORGANISATION**

5.2.1 La commission à Bruxelles établira un contrat avec une Firme européenne spécialisée dans l'incinération des déchets dangereux, pour ré-emballer, collecter acheminer et inciner les pesticides obsolètes et les matériels contaminés. Le contrat précisera que la firme fournira tout le matériel nécessaire, aucun équipement ne sera acheté par le projet. Le contrat couvrira les dépenses locales.

#### **FAO**

- surveiller en collaboration avec le CILSS, les opérateurs sur le terrain , garantir la conformité avec les normes de sécurité et les règlements internationaux sur le transport des produits dangereux, et procéder aux analyses en collaboration avec la GTZ.

5.2.3 Les Délégations de la Commission à Bamako, Praia, Banjul, Nouakchott et Dakar passeront des contrats avec :

- le CILSS-Institut du Sahel (Bamako) pour surveiller en collaboration avec la FAO les opérations de terrain et organiser l'atelier régional.
- Avec les services nationaux de protection des végétaux (Cap-Vert, Gambie, Mauritanie, Sénégal) pour organiser des ateliers nationaux et améliorer les magasins (travaux à faire réaliser par des firmes nationales de construction).

5.2.3 La FAO (Rome) établira un sous-contrat avec la GTZ pour collecter les échantillons où besoin sera . La GTZ assurera gratuitement les analyses des échantillons.

### 5.3 CALENDRIER D'EXECUTION

Opération de grande envergure, c'est une activité de courte durée qui doit se faire pendant la période Octobre-Mars (6 mois).

### 5.4 COUTS

Activités	Coûts (Ecus)
<b>Activités Régionales Firme Européenne</b>	
Visite préparatoire en Gambie et au Cap Vert	12 500
Visite préparatoire en Mauritanie et au Sénégal	12 500
Opération d'évacuation au Sénégal	840 000
Opération d'évacuation en Mauritanie	260 000
Opération d'évacuation en Gambie	115 000
Opération d'évacuation au Cap Vert	115 000
Visites préparatoires au Mali, au Niger et au Burkina Faso	45 000
Sous-total	1 400 000
<b>CILSS</b>	
1 Consultant sahélien (6 mois)	45 000
Atelier régional (déplacement et perdiem des participants et coûts des personnes ressources)	25 000
Dépenses de fonctionnement, rapport, frais divers	10 000
Sous-total	80 000
<b>FAO</b>	
Visites préparatoires (4 mm); Surveillance de formation (4 mm) ; assistance et rapport sur la gestion du projet (3 mm) le total comprend : 6 mm temps de personnel ; voyage ; 5 mm de consultation, frais de fonctionnement 13% en frais généraux	
Sous-total	200 000
<b>GTZ</b>	
Voyages du personnel de la GTZ pour collecter les échantillons où celle sera jugé nécessaire par la FAO	
Sous-total	25 000

Travaux au niveau national Re-Cimenter/améliorer les magasins Estimation des fonds • Cap Vert et Gambie • Sénégal et Mauritanie	40 000 chaque 60 000 chaque
Sous-total	200 000
Formation (ateliers nationaux) Les déplacements et perdiem des participants nationaux ; dépenses de fonctionnement	20 000
Frais divers (5% des coûts d'évacuation)	70 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 995 000</b>

## 5.5 CONDITIONS SPECIALES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DU CILSS

- Dans chaque pays, le Gouvernement fournira le personnel nécessaire (un fonctionnaire du service de la protection des végétaux pour assurer la coordination des opérations au niveau national ; des équipes de manœuvres sur chaque site de stockage) et des moyens de transport (au moins 2 véhicules 4 x4).
- Le Gouvernement établira aussi un comité interministériel de haut niveau pour faciliter les opérations au besoin (exemple : procédures internationales de notification ; dédouanements, etc.).

## 6 FACTEURS ASSURANT LA VIABILITE

### 6.1 POLITIQUE DE SOUTIEN

- Les états membres du CILSS ont mis en place une réglementation commune qui empêchera l'homologation de pesticides persistants et dangereux.
- Les états sahéliens ont adopté ou sont en train d'adopter des lois/décrets sur les pesticides prévoyant la mise en place d'une Commission Nationale des Pesticides chargé de faire application au niveau national des décisions de l'homologation commune
- Dans plusieurs pays sahéliens, les Autorités Nationales désignées (ADN-DNA en anglais) pour les produits chimiques ont été nommés et l'élaboration des profils nationaux en cours.
- Les donateurs sont de plus en plus vigilants sur les donations de pesticides (qualité risque que de grandes quantités de nouveaux produits s'accumulent).

### 6.2 TECHNOLOGIE APPROPRIEE

La destructions pesticides obsolètes stockés au Sahel et leur destruction par une usine spécialisée pour l'incinération de déchets dangereux

### **6.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

La majorité des stocks de pesticides périmés concernent des pesticides persistants et dangereux, une fois qu'il seront éliminés ils ne seront plus remplacés, compte tenu de l'homologation commune des pesticides appliquées au Sahel et de l'orientation de la sous-région vers la lutte intégrée contre les ennemis des végétaux.

Le renforcement du suivi phytosanitaire et la formation à travers des ateliers nationaux et régionaux prévus dans le cadre du programme régional de promotion de la protection phytosanitaire intégrée diminuera les risques d'accumulation de nouveaux stocks.

### **6.4 ASPECTS SOCIO-CULTURELS / FEMMES ET DEVELOPPEMENT**

La destruction des stocks de pesticides obsolètes et le développement de la lutte intégrée prenant en compte le savoir faire des agriculteurs permettant aux paysans et paysannes d'appliquer une protection des cultures adaptée aux contextes socio-culturels des différentes zones de cultures de Sahel.

### **6.5 CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DE GESTION**

- Les ateliers nationaux sur la planification des stocks de pesticides et la gestion des magasins permettant aux structures nationales de protection des végétaux d'acquérir les capacités pour mieux planifier les besoins en pesticides, savoir quelles quantités de pesticides stockés en fonction de besoins correctement évalués et de mieux gérer des magasins qui seront re-cimentés et améliorés.
- L'atelier régional permettra de créer des capacités nationales pour mieux organiser la distribution et le stockage des pesticides dans les situations d'urgence.

### **6.6 ANALYSE ECONOMIQUES ET FINANCIERES**

Les conséquences économiques des méfaits du stockage prolongé de pesticides persistants et dangereux sur l'environnement seront grandes si aucune mesure n'est prise urgemment. Des moyens financiers nécessaires pour réhabiliter les zones où sont stockés les pesticides si le stockage doit encore perdurer.

## 7 SUIVI EVALUATION

Une évaluation sera faite 6 mois après le début des activités. Les indicateurs pour cette évaluation sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

N°	OBJECTIFS SPECIFIQUES	INDICATEURS (EVALUATION)
1	Elimination sûre des pesticides obsolètes actuellement stockés au Cap-Vert, en Gambie, en Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantités de pesticides évacués du Cap-Vert, de la Gambie, de la Mauritanie et u Sénégal et incinérés par une Usine européenne spécialisée pour l'incinération des déchets dangereux (certificat d'incinération fourni par la firme)</li> <li>- Aires de stockage propres, exemptes de pesticides obsolètes (rapport conjoint CILSS et FAO)</li> <li>- Quantités de pesticides obsolètes stockés au Burkina, au Mali et au Nigéria évaluées (rapport de la firme)</li> </ul>
2	Empêche de nouvelles accumulation de pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents formés à la planification de stocks et à la gestion de magasins (rapport du Gouvernement)</li> <li>- Rapport de l'atelier régional sur les nouvelles voies à explorer pour mieux organiser la distribution et le stockage des pesticides dans les situations d'urgence (Rapport CILSS-FAO)</li> <li>- Déclarations nationales en faveur de la lutte intégrée (décrets, arrêtés, déclarations écrites) prévues dans le cadre du programme régional de gestion intégrée des déprédateurs.</li> </ul>

## ANNEXE I - INFORMATION SPECIFIQUE SUR CHAQUE PAYS

Pays :	Cap - Vert
Quantité totale :	23 tonnes
Nombre de produits :	12
Nombre de sites :	1
Commentaires sur le stock :	Vieux produits dont l'utilisation a été interdite (y compris 15.5 tonnes de trichlorfon) et des produits obsolètes. Les chiffres datent de 1990. Un inventaire détaillé doit être fait. Echantillonnages et analyses pourraient être nécessaires.
Conditions de stockages :	Les pesticides sont en général conservés dans des magasins en dessous des normes et peu sûres sur un site, en dehors de Praia.
Danger spécifique :	Risque de contamination des nappes d'eau souterraine utilisée pour l'eau de boisson.
Méthode d'évacuation recommandée :	Acheminement vers un incinérateur en Europe Port de sortie proposé : Praia Le Cap-Vert est signataire de la Convention de Bâle.
Considération spéciale :	Le Cap-Vert a une politique de réduction de la dépendance en pesticides et de promotion de la lutte intégrée. Des mesures strictes de contrôle de l'importation des pesticides sont en place.

### Notes :

Dans le but de faire un budget provisoire, la quantité totale de matériel à évacuer a été estimée à 30 à 40 tonnes (pesticides, fûts vides et terre saturée de pesticides). Il est nécessaire de faire une analyse pour savoir si toutefois les produits concernés sont réellement obsolètes. Certains sont vieux de huit ans, d'autres pourraient toujours être utilisables. Les résultats de cette analyse pourront réduire le volume de pesticides à évacuer. Ces réductions pourront être ajoutées au budget Frais divers.

La visite préparatoire sera faite avec la visite en Gambie et devrait être de 3 à 10 jours par pays compte tenu de la situation sur place. Les opérations sur le terrain devraient être d'une semaine s'il y a un seul magasin près de Praia, mais pourront être plus longues si d'autres îles sont concernées.

Pays :	Gambie
Quantité totale :	23 tonnes
Nombre de produits :	Plus de 5
Nombre de sites :	7
Commentaires sur le stock :	Sont tous des pesticides restants de la campagne contre les acridiens de 1977 et 1986-1987 qui ont été obtenus à travers des dons.
Conditions de stockages :	Parmi les 7 magasins de pesticides, seuls un a été conçu pour le stockage des pesticides. Certains fûts coulent. Dans trois magasins des produits sont éparpillés sur le sol. Dans tous les magasins les emballages sont détériorés (sacs déchirés et fûts qui coulent).
Danger spécifique :	Pour cause de manque d'espace, certains produits obsolètes sont stockés dans des magasins avec des semences et des vivres.
Méthode d'évacuation recom-mandée :	Acheminement vers un incinérateur en Europe Port de sortie proposé : Banjul ou Dakar (le stock étant relativement petit, ce serait plus rentable d'envoyer les pesticides via Dakar avec ceux du Sénégal) La Gambie n'est pas encore signataire de la Convention de Bâle.

Notes :

Dans le but de faire un budget provisoire, la quantité totale de matériel à évacuer a été estimée à 30 tonnes (pesticides, fûts vides et terre saturée de pesticides).

Il est nécessaire de faire une analyse pour savoir si toutefois certains des produits concernés sont réellement obsolètes. Les résultats de cette analyse pourra réduire le volume de pesticides à évacuer.

Il doit être possible de faire des économies en envoyant le matériel à partir de Dakar avec celui du Sénégal. Cette possibilité sera envisagée.

La visite préparatoire sera faite avec celle du Cap-Vert et devra prendre moins d'une semaine pour la Gambie. les opérations sur le terrain devra prendre une à deux semaines.

Pays :	Mauritanie
Quantité totale :	257 tonnes
Nombre de produits :	105
Nombre de sites :	11
Commentaires sur le stock :	Le stock comprend à peu près 200 tonnes de dieldrine vieux de près de 20 à 35 ans. Le reste constitue des dont offerts au cours de la campagne de 1986-1987 contre les acridiens.
Conditions de stockages :	Magasins en dessous des normes dans lesquels plusieurs fûts coulent. Des produits ont été également stockés en plein air.
Danger spécifique :	Les magasins sont en zones urbaines. Les produits ne sont pas dans des enclos pour empêcher l'accès au public et aux animaux. Des écoulements proviennent de produits très toxiques et/ou très persistants sur l'environnement.
Méthode d'évacuation recom-mandée :	Acheminement vers un incinérateur en Europe Port de sortie proposé : Nouakchott. La Mauritanie est en voie de signer la Convention de Bâle.

Notes :

Le stock contient 200.000 litres de dieldrine. la GTZ s'est engagée à financer l'évacuation et la destruction de la dieldrine. Ce projet couvre les produits restants. Pour faire le budget, la quantité de pesticides obsolètes restants a été estimée à 70 tonnes (y compris le matériel contaminé).

Il est nécessaire de faire une analyse pour déterminer si les produits concernés sont effectivement obsolètes. La plupart sont vieux de 8 ans, certains peuvent être utilisés. Les résultats de cette analyse pourront réduire le volume de pesticides à évacuer. L'économie engendrée par cette réduction sera ajoutée au budget Frais Divers.

La visite préparatoire doit prendre deux semaines, tandis que les opérations sur le terrain seront de quatre à cinq semaines. Sans la dieldrine, il y a neuf principaux sites d'où doivent être collectés les produits. Les distances sont grandes entre ces sites.

Pays : Sénégal

Quantité totale : 274 tonnes

Nombre de produits : Plus de 21

Nombre de sites : 8

Commentaires sur le stock : Une grande quantité de très vieux stocks que le gouvernement a « hérité » de l'OCLALAV. Le reste vient d'un projet sur le riz et de dons reçus lors de la campagne de 1986-1987 contre les acridiens. Les vieux produits comprennent de grandes quantités d'organochlorés persistants et une importante quantité d'organophosphorés.

Conditions de stockages : Magasins en dessous des normes et plusieurs fûts coulent.

Danger spécifique : Les magasins sont en zones urbaines. Le magasin de Richard Toll contient des fûts qui coulent et une grande quantité de dieldrine alors que le sol n'est pas imperméable et que le magasin est situé près d'un système d'irrigation.

Méthode d'évacuation recommandée : Acheminement vers un incinérateur en Europe  
Port de sortie proposé : Dakar.  
Le Sénégal est signataire de la Convention de Bâle.

Notes :

Le stock contient 110.000 litres de carbaryl fourni par l'USAID. A la demande de la FAO, l'USAID et le fabricant, Rhône Poulenc sont entrain de voir les possibilités en vue de reformuler le produit pour le rendre utilisable. S'il arrivent à reformuler le produit, ou s'ils sont d'accord pour évacuer le produit (demande qui sera faite par la FAO et le gouvernement si la reformulation n'est pas réalisable), la quantité à faire évacuer au cours de ce projet serait réduite de 110 tonnes. L'économie engendrée par cette réduction sera ajoutée au total du budget Frais Divers.

Une visite préparatoire a déjà été faite. Les opérations sur le terrain doivent prendre quatre à cinq semaines.